Délégation de service public - Réseau câblé - Rapport sur l'exercice 2006

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La Société Comtoise de Vidéo-Communication, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux, a repris en janvier 1995 les contrats d'établissements et d'exploitation antérieurement dévolus à la Caisse des Dépôts et Consignations, entrés en application en avril 1989 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2019.

Jusqu'au 19 juillet 2006, UPC NOOS était filiale du groupe Liberty Global. A cette date NOOS est devenu filiale d'ALTICE FRANCE EST, du groupe YPSO.

Par cette absorption, les sociétés NOOS et NUMERICABLE deviennent membres du même groupe qui reste le seul groupe de diffusion en vidéocommunication en France

Le groupe est présent dans 1 200 communes, compte 4,5 millions de clients de prise raccordable.

Cette fusion a provoqué un plan social très important au niveau de NOOS, réduction de 2/3 du personnel et appel systématique à la sous-traitance.

Du fait de ce plan social, il a été extrêmement difficile d'établir des contacts constructifs au cours du deuxième semestre 2006. Des rappels des difficultés, concernant le non respect de la DSP, du mécontentement des abonnés, ont de nouveau été faits à NOOS. Une réunion avec le directeur général de NOOS a été planifiée à Besançon pour début janvier 2007.

A/ Analyse de l'activité du service délégué

1. Constitution du réseau

Le réseau de la Ville de Besançon est constitué d'une tête de réseau situé 4 rue Plançon, conçue également pour alimenter les communes avoisinantes.

Depuis cette tête de réseau, des fibres optiques sont déployées pour alimenter les différents groupes (33 secteurs de 1 000 prises et 11 secteurs de +/- 250 prises). Cette configuration est identique aux années précédentes.

Au 31 décembre 2006, le réseau dessert 35 503 foyers raccordables : il s'agit des prises construites et commercialisables et qui sont exploitées par le service commercial.

Il faut constater que le nombre de prises raccordables est quasi identique à celui de 2005, alors que les objectifs initiaux ne sont toujours pas atteints. Depuis plusieurs années, NOOS ne construit plus de nouvelles prises sur Besançon.

2. Abonnés

Les statistiques des 4 dernières années sont les suivantes :

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
Nombre de prises raccordables	39 039	38 510	38 338	38 503
Nombre de logements raccordés	16 912	17 175	14 334	Non connu
Nombre de logements collectifs	12 858	13 474	9 838	Non connu
Nombre d'abonnés individuels	7 017	6 077	5 898	5 752
Taux de pénétration général	43,33 %	44,59 %	37,38 %	

Le document fourni par la société depuis 2005 ne permet pas de détailler les différents types d'utilisateurs et de raccordements. Des baisses significatives ont eu lieu en 2005. Aucun chiffre ne nous a été communiqué en 2006 concernant les logements collectifs. Nous ne savons donc pas si la baisse importante en 2005 a continué en 2006, notamment dans les logements collectifs ou si les abonnements se sont stabilisés au niveau 2005.

3. Exploitation commerciale

Malgré les demandes de la Ville, le délégataire n'a pas ré-ouvert son agence commerciale fermée en août.

Des accords sont passés avec les gestionnaires d'immeubles collectifs (HLM, syndics de copropriété) pour leur offrir des tarifs préférentiels après consultation des locataires.

Il est à noter que le service clientèle a été regroupé au plan national, ce qui ne manque pas d'alourdir les processus d'intervention.

Face à l'arrivée de la TNT, des négociations, notamment avec les bailleurs sociaux ont été ouvertes pour permettre aux abonnés de profiter de ces nouvelles chaînes. Ces négociations n'avaient pas encore abouti au 31 décembre 2006.

4. Exploitation technique

Aucune statistique sur les interventions ou pannes n'est fournie par le délégataire.

B/ Analyse des comptes de l'activité déléguée

Le contrat de concession implique une prise en charge directe par le délégataire de l'ensemble des frais liés à l'investissement et à l'exploitation.

Pour le secteur de Besançon, objet de la présente délégation, la société a fourni un compte d'exploitation qui présente les éléments suivants :

Produits: le chiffre d'affaires est une nouvelle fois en baisse

2004 : 3 286 K€

2005 : 3 074 K€ - 6,4 % par rapport à l'année précédente 2006 : 2 856 K€ - 7,2 % par rapport à l'année précédente

Les charges d'exploitation sont de 3 118 K€.

Le résultat d'exploitation qui était exceptionnellement positif en 2005 est redevenu négatif à - 263 K€.

2002 : - 1 268 K€ 2003 : - 1 039 K€ 2004 : - 402 K€ 2005 : + 322 K€ 2006 : - 263 K€

La Société NOOS a transmis un compte de résultat résumé de l'activité déléguée (réseau câblé de vidéocommunication de Besançon).

La Ville ne disposait pas de cet état en 2005, donc aucune comparaison n'est possible.

Le chiffre d'affaires propre à l'activité déléguée ressort à + 2 856 K€.

Le résultat d'exploitation est négatif de 263 K€.

Le résultat 2006 est un déficit de 2 509 K€ du fait du résultat exceptionnel fortement négatif qui inclut notamment les amortissements.

La Ville ne dispose pas à ce jour des comptes annuels du délégataire.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce rapport qui a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 25 octobre 2007.

N'ont pas participé au vote : M. DUMONT, Mme PRESSE, M. MONNEUR, M. GHEZALI, Mme CASENOVE.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.